

JOURNAL DE SAONE ET LOIRE 30 JUIN 2010

UN EX-SURVEILLANT DU CENTRE PENITENTIAIRE DE VARENNES-LE-GRAND EST POURSUIVI POUR ABUS DE CONFIANCE.

Un gardien de prison aurait détourné plus de 90.000 euros



Ca faisait un moment qu'on soupçonnait quelque chose. Quand les comptes de l'association sont sortis, il manquait presque 100 000 euros. L'administration a étouffé l'affaire, mais maintenant, on a envie que ça se sache ». Cet intervenant extérieur travaille depuis plusieurs années au centre pénitentiaire de Varennes-le-Grand. Il connaissait l'ancien surveillant qui gérait « beaucoup de choses » au sein de l'association socioculturelle départementale du centre pénitentiaire de Varennes-le-Grand (ASCD). Et pour cause, il l'a présidée pendant plusieurs années « mais il faisait aussi le trésorier ».

« Il a pris de plus en plus de liberté »

L'ASCD organise de nombreuses activités culturelles et sportives au sein du centre pénitentiaire. Elle fonctionne avec l'argent des détenus, près de 400, grâce à leurs versements pour la location d'une télévision ou d'un frigo. « Ce surveillant s'occupait de tout, il faisait tout ce qu'il voulait » poursuit l'intervenant. L'homme aurait fait appel à un commissaire aux comptes, jusqu'à ce qu'il préfère s'en séparer. Un proche de l'affaire confirme. « Il savait qu'il n'y avait pas de contrôle et il a pris de plus en plus de liberté » raconte-t-il. Des chèques signés à son nom, des achats de matériel effectués sur le compte de l'association, ou encore des remboursements indus de frais de déplacement. Au total, l'ex-surveillant aurait détourné à son profit plus de 90 000 euros depuis 2005. Au centre pénitentiaire, l'affaire a éclaté au printemps 2009, lors de l'assemblée générale de l'ASCD. « Les comptes étaient déficitaires, et le surveillant ne parvenait pas à expliquer pourquoi, se souvient cet homme proche du dossier. Il a parlé d'un partenaire qui avait du retard dans ses versements de subventions. L'association avait réduit certaines activités onéreuses, comme les concerts. Mais il s'arrangeait pour régler les salaires ». L'ASCD emploie en effet un professeur de musique à temps plein et finance un emploi tremplin. Elle participe, avec d'autres associations, au salaire d'un second emploi tremplin. « Après ça, on a demandé à un expert-comptable d'étudier les comptes, poursuit ce témoin. C'est là qu'on a découvert l'ampleur des faits ». Au sein de l'administration, c'est la stupeur.

« Gravité des faits »

La direction interrégionale pénitentiaire est rapidement informée. Le surveillant reconnaît les faits et présente sa démission. Le centre pénitentiaire de Varennes-le-Grand a déposé plainte cet automne auprès du procureur de la République de Chalon. Lequel a été ensuite dessaisi. C'est maintenant le parquet du tribunal de Dijon qui instruit le dossier. L'ex-surveillant est poursuivi pour abus de confiance. Il a comparu devant le tribunal correctionnel de Dijon fin mai, sur reconnaissance préalable de culpabilité. Mais devant « la gravité des faits », les magistrats ont refusé d'homologuer cette comparution. Il est à nouveau convoqué le 8 juillet devant le tribunal correctionnel de Dijon.

Pour l'association, c'est un coup dur. « Elle n'a pas pu demander de subventions, détaille un témoin. L'an dernier, il n'y avait plus d'argent dans les caisses. L'ASCD se redresse peu à peu et poursuit des activités comme les échecs, la bibliothèque ou les jeux vidéos ». Mais pour les projets plus coûteux, comme des cours de hip-hop, c'est « en stand-by ». Elle gère habituellement un budget d'environ 120 000 euros annuels. C'est donc presque une année de fonctionnement qui s'est volatilisée.

Révoqué par le ministère de la Justice

En parlant de cet ex-surveillant, ces témoins décrivent un personnage « beau parleur ». « Il critiquait beaucoup les détenus, voyait un dangereux délinquant dans un voleur de scooter » dit l'un. « Je pense qu'il a un gros problème, confie l'autre. Mais il était plutôt sympathique. Et il savait vous endormir ».

Depuis plusieurs mois, l'ancien surveillant a commencé à rembourser les sommes qu'il a détournées. Il y a quelques semaines, il a été révoqué de ses fonctions par le ministère de la Justice. Comment a-t-il pu se servir ainsi pendant plusieurs années sans être remarqué ? Au centre pénitentiaire de Varennes-le-Grand comme à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Centre-Est, personne n'a souhaité faire de commentaire sur cette affaire en cours.

Sarah Fréguelin

Publié le 30/06/2010